



Demande d'autorisation d'organisation d'une activité

A transmettre au Collège communal **au plus tard 30 jours/calendrier avant l'événement,**

(3 mois pour les manifestations de grande importance)

Place Albert 1^{er}, 2 - 1400 Nivelles ou à administration@nivelles.be

Annexe I : **Demande de mise à disposition d'un local communal**

**CE DOCUMENT EST UNE ANNEXE ET DOIT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LE DOCUMENT DE BASE
« DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ » P.1/4**

LOCAL SOLLICITE ¹ :

Si occupation ponctuelle :

	Date	Heure (début)	Heure (fin)
Montage :			
Événement :			
Entraînement / répétition :			
Démontage :			

Si occupation multiple ou répétitive :

	Jour/ semaine / mois	Heure (début)	Heure (fin)
Tous les :			
Ou aux dates suivantes :			

¹ Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'administration intérieure, du principe tarifaire des locaux communaux et de l'obligation de souscrire à la police RC pour occupation des bâtiments communaux (disponibles sur le site www.nivelles.be ou sur simple demande au secrétariat de la Direction générale).
En signant cette demande, il s'engage à respecter les contraintes de ces dispositions.